

PROCEDURE DE REINSCRIPTION

Réservee aux élèves inscrits en 2022-23

Valable jusqu'au 28 mai 2023

Proposition automatique

RÉCEPTION D'UN MAIL PAR ÉLÈVE AVEC UNE PROPOSITION DE COURS POUR L'AN PROCHAIN

- Si plusieurs membres de votre famille sont inscrits à l'EMDG, vous recevez un mail par élève.
- Proposition générée automatiquement, possibilité d'émettre d'autres choix en remplaçant la fiche d'inscription

- Cours individuels : à déterminer avec les enseignants en fin d'année ou le 7 sept. de 17h à 19h
- Cours collectifs : à consulter sur le site Internet, modulables en fonction des inscriptions

Horaires des cours

Essai et remboursement

- En cours collectifs : 2 cours d'essais gratuits
- Désistement cours : droits d'adhésion non remboursés et prorata des cours pris retenu
- Aucun remboursement possible après le 22 octobre

POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 9 FOIS : D'OCT. À JUIN

- à l'ordre de « EMDG »
- si paiement en plusieurs fois, fournir le montant total fractionné en plusieurs chèques
- les montants les plus élevés seront encaissés en priorité

Paiement par chèque

Autres moyens paiement

- chèques ANCV (vacances et sport)
- chèque de caution

du montant total de votre facture, apposer la mention "caution" au verso, il sera encaissé le 1er oct. si non remplacé par autre moyen de règlement

- bon CCAS
- virement
- prélèvement

Dossier complet

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS

- la proposition de réinscription validée
- le règlement du montant total de vos réinscriptions pour votre famille
- un certificat médical ou cerfa n°15699*01 rempli (obligatoire pour la danse)

Dépôt du dossier

AVANT LE 28 MAI 2023

- dans la boîte aux lettres à l'entrée du parking
- par courrier
- lors d'une permanences de réinscriptions :

Samedi 13 mai de 10h à 13h

Lundi/mardi 9h30-16h30 / merc. 9h30-11h30 / jeudi 10h-19h

Facture

